






Consignes de sécurité pour les chauffeurs de camion sur les sites MVN AG Neuendorf et Volketswil

1. Règles de la circulation

	<p>Vitesse de conduite La vitesse de conduite chez MVN AG est réglée comme suit:</p> <p>Site Neuendorf: Accès aux sites limités à 30 km/h; après la barrière et aux endroits avec visibilité réduite à 20 km/h.</p> <p>Site Volketswil: De manière générale, la vitesse est limitée à 20 km/h. Toutes les signalisations sont à respecter. Lors de la conduite et de manœuvres sur le site, le hayon et les portières doivent être sécurisées.</p>
	<p>Interdiction de stationner Durant le week-end, il est interdit de stationner sur les rampes n° 35, 39, 47, 51, 54, 59 et 63 du site NO pour des raisons de sécurité. Il est également interdit de stationner devant les hydrants et autres dispositifs d'extinction à proximité des voies d'entrée et de sortie des pompiers et sur les places de stationnement réservées aux collaborateurs.</p>
	<p>Manœuvres Avant l'arrimage, le chauffeur doit s'assurer que personne ne se trouve dans la zone à risque. Lors de l'arrimage, il est interdit de reculer au point mort. Après l'arrimage, le camion, la remorque ou semi-remorque décrochée doivent être bloqués à l'aide d'une cale. Ensuite, le moteur doit être coupé. Pendant le chargement et le déchargement, aucune manipulation ne doit être effectuée sur le véhicule. Il incombe au chauffeur du camion de respecter ces règles de sécurité. Les rampes d'accès et les portails peuvent être actionnés uniquement après avoir consulté le personnel de MVN AG. Les véhicules, remorques et semi-remorques ne peuvent être déplacés de la rampe qu'avec l'autorisation du personnel de la rampe.</p>
 	<p>Machines de transbordement de marchandises Les machines de transbordement de marchandises peuvent uniquement être actionnées par des personnes ayant reçu la formation correspondante. Les permis et autorisations doivent être présentés sur demande. Cette règle s'applique en particulier aux engins électriques à timon et aux élévateurs à fourche.</p> <p>Il est interdit de transporter des personnes sur un élévateur ou sur un engin électrique à timon ou d'utiliser une transpalette à main en guise de trottinette.</p>



2. Généralités

	<p>Interdiction de fumer Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du bâtiment ainsi que sur les plateformes de chargement. Les exceptions sont signalisées.</p>
	<p>Flammes nues Il est strictement interdit de faire un barbecue, de cuisiner ou d'allumer un feu.</p>
	<p>Dommages matériels Les dommages causés sur les rampes, les portails, les barrières, etc. doivent être notifiés immédiatement et saisis dans un procès-verbal de sinistre.</p>
	<p>Chaussures de sécurité Le port de chaussures de sécurité dans l'entreprise est obligatoire. En cas d'accident, nous n'assumons aucune responsabilité.</p>
	<p>Sécurité grâce à la visibilité! Lorsqu'ils accèdent aux pénètrent sur les sites MVN AG, les chauffeurs doivent porter une veste de sécurité!</p>
	<p>Surveillance du site Le site est surveillé. Afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'urgence, la clé de contact doit rester dans sa serrure durant la nuit et le week-end sur tous les camions.</p>
	<p>Evacuation Lorsque l'alarme d'incendie ou d'évacuation est déclenchée, il faut suivre les instructions des sapeurs pompiers.</p>
	<p>Horaires d'ouverture du restaurant du personnel Site Neuendorf: du lundi au vendredi, de 6h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h15. Site Volketswil: du lundi au vendredi, de 8h30 à 13h30.</p>
	<p>Déchets Il est interdit de jeter des déchets sur l'ensemble du site.</p>

3. Accès au bâtiment/nuitée

Créé par:	Domaine:	Date:	Validation/date:
Peter Däster	Département Sécurité	02.11.2015	Walter Arnold

La nuitée sur le site MVN AG Neuendorf est uniquement autorisée lors de chargements de nuit. En cas d'infraction, le chauffeur peut être exclu du site ou dénoncé par les collaborateurs de MVN AG.

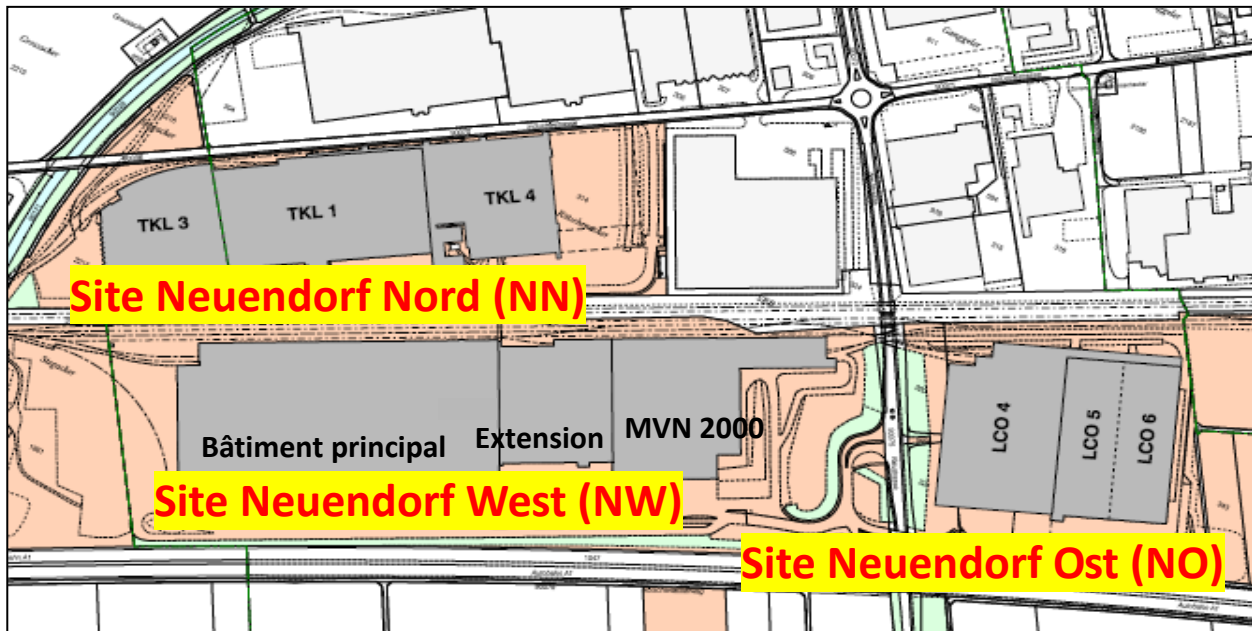
	<p>Seuls les conducteurs de véhicules à moteur sont autorisés à accéder à l'entreprise. Les chauffeurs sont autorisés à accéder aux infrastructures suivantes:</p> <p>Site Neuendorf: rampe de chargement, salles d'eau, restaurant du personnel du site NW, espace de pause du site NO A2 R-D-C, espace de pause du site NO et du site NN.</p> <p>Site Volketswil: rampe de chargement, salles d'eau, zone de séjour dans l'infrastructure intermédiaire et l'exploitation 3 et restaurant du personnel dans l'exploitation 1.</p> <p>Les personnes accompagnatrices sont tenues de rester dans la cabine. Accompagné du chauffeur, les personnes accompagnatrices peuvent également utiliser les salles d'eau et se rendre dans le restaurant du personnel et l'espace de pause.</p>
	<p>Nuitée</p> <p>Site Neuendorf: Il est interdit de passer la nuit sur le site MVN AG Neuendorf sans autorisation. La demande d'autorisation doit être déposée dans l'entrée du bâtiment principal du site NO pour chaque nuitée. La nuitée est uniquement autorisée sur le site MVN AG Neuendorf ouest et est.</p> <p>Site Volketswil: il est en principe interdit de passer la nuit dans l'entreprise de logistique des textiles à Volketswil.</p>
	<p>Salles d'eau</p> <p>Site Neuendorf: Sur le site NW, entre 19h00 et 5h00, il faut utiliser les salles d'eau situées dans le container devant l'extension est. Pour accéder à la douche, il faut demander la clé dans l'entrée. De 5h00 à 19h00, les salles d'eau du bâtiment principal, dans les vestiaires au 2^e étage, peuvent être utilisées. Sur le site NO (LCO), les salles d'eau au sous-sol LCO du hall 5 sont accessibles. Sur le site NN (TKL), les salles d'eau du nouveau bâtiment technique sont disponibles.</p> <p>Site Volketswil: À Volketswil, il faut utiliser les salles d'eau des zones de séjour dans l'espace intermédiaire et dans l'exploitation 3.</p>

Centre de distribution Migros Neuendorf SA

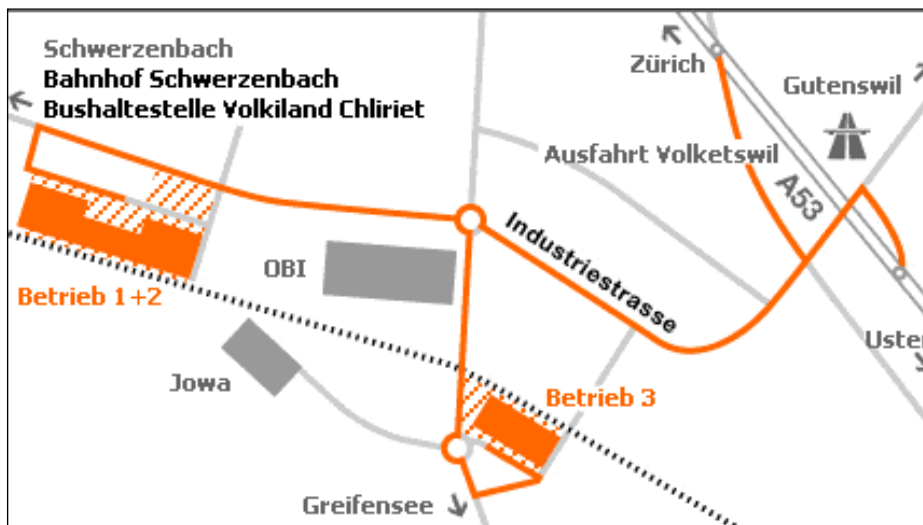
Hans Kuhn
Directeur

Walter Arnold
Responsable Finances & infrastructure
Membre de la direction

Plan de MVN AG Neuendorf



Plan de l'entreprise de logistique des textiles à Volketswil



Le chauffeur atteste avoir compris les consignes de sécurité et s'engage à les respecter.

Entreprise de transport:	
Nom du chauffeur:	
Date:	
Signature:	